



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 11/04/2024

Berger
Levrault

Département : 49
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS d'ANJOU
ID : 049-200053213-20240326-CM_DEL_24012-DE

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint SICOT, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE -BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents excusés : Dean BLOUIN (pouvoir à Pascal NOGRY) ; Christelle LE-BRUN ; Jean-Marc MÉTAYER ; Samuel MAUPETIT (pouvoir à Thierry CHEVRIER) ; Sylvie RROUSSIASSE ; Cécile MOREL (pouvoir à Angélique RÉTIF)

Secrétaire de séance : Philippe PÉAN

CM-DEL-24012 / VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 DE LA COMMUNE DES BOIS D'ANJOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport de présentation du budget primitif de la commune des Bois d'Anjou,

VU les projets de budgets qui lui ont été présentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

BUDGET PRINCIPAL :

APPROUVE le budget principal de l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 3 155 762.30€

- Section d'Investissement : 2 095 857.88 €

BUDGET HOTELLERIE DE PLEIN AIR :

APPROUVE le budget annexe « Hôtellerie de Plein Air » de l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 39 800.00 €
- Section d'Investissement : 110 590.36 €

BUDGET ATELIER RELAIS N° 2 :

APPROUVE le budget annexe « Atelier Relais n° 2 » de l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 9 635.27 €
- Section d'Investissement : 101 295.78 €

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 26 mars 2024

Le secrétaire, Philippe PÉAN

Le maire, Sandro GENDRON

